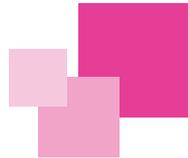
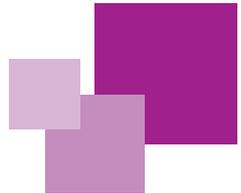
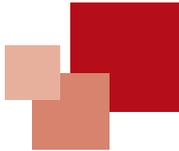


Passeport sécurité

Bâtiment et Travaux publics



*La sécurité,
parce qu'une vie n'a pas de prix !*



sad's group
TRAVAIL TEMPORAIRE



Nom :

Prénom :

J'atteste avoir reçu par la société Sad's Group le passeport sécurité,

le

Signature du salarié :



Nom :

Prénom :

J'atteste avoir reçu par la société Sad's Group le passeport sécurité,

le

Signature du salarié :



*La sécurité,
parce qu'une vie n'a pas de prix !*



*La sécurité,
parce qu'une vie n'a pas de prix !*

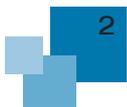




Sommaire



Impératif n°1
Porter ses équipements de
protection individuelle



Impératif n°2
Respecter les consignes de sécurité



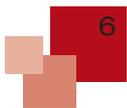
Impératif n°3
Repérer et évaluer les risques



Impératif n°4
Se poser les bonnes questions



Impératif n°5
Ranger son chantier



Impératif n°6
Transmettre l'information

Impératif n°1 : Porter ses équipements de protection individuelle

Protections utiles :

-  Casque
-  Chaussures de sécurité
-  Gants de protection
-  Masque de soudure
-  Casque anti-bruit
-  Lunettes de protection
-  Vêtements de protection
-  Gilet de signalisation

Les Équipements de Protection Individuelle réduisent les dommages corporels en cas d'accident.

Porter ses E.P.I.

- Utiliser les protections collectives en priorité mais il faut savoir qu'elles ne suffisent pas toujours
- Porter les E.P.I. adaptés, ils sont destinés à être portés ou tenus par vous pour vous protéger contre les risques
- Un E.P.I. inapproprié ou mal porté ne sert à rien

Rappel

Les E.P.I. sont obligatoires pour tous, sans exception.

Respecter les consignes de sécurité

*Le non respect des règles
provoque des accidents.*

Les procédures définissent :

- Les ordres d'intervention,
- Les bons gestes,
- Les méthodologies à appliquer

Respecter les consignes de sécurité

La consignation est obligatoire pour maîtriser les risques liés aux énergies.

La consignation élimine le risque lié aux énergies :

- Mécanique
- Électrique
- Hydraulique

Une règle n'est pas faite pour rien !
Si vous pensez que l'une d'entre elles
n'est pas adaptée, parlez en
à votre responsable.

Déceler les situations à risques c'est :

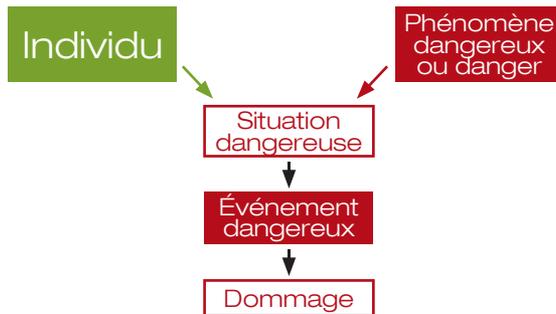
- Faire seul sa propre analyse des risques
- Rester vigilant aux dangers de son métier
- Être attentif à son environnement de travail

Je dois impérativement avoir avec ce passeport :

- Mon aptitude médicale
- Mes titres d'habilitation et mes autorisations de conduite
- Le récapitulatif de mes formations (éventuellement)

Dangers, risques :

- Un danger finira toujours par créer un accident.
- Se méfier des situations dites «sans importance»
- Se méfier des situations dites «habituelles»
- Agir pour éliminer le risque
- Traquer risque après risque



*Un accident n'est jamais le fruit du hasard
MAIS tous les accidents peuvent être évités !*



Vigilance

La majorité des accidents sont dus à un manque de vigilance.

Être vigilant pour soi, pour ses collègues, pour les nouveaux arrivants, pour les intérimaires, les sous-traitants, les passants, le client...
Pour tous.

Les obligations



- Être solidaire sur le chantier
- Garder l'oeil ouvert sur les autres

Les interdictions



- Consommer de la drogue
- Boire de l'alcool

Vigilance



- Maladie
- Dispute
- Soucis
- Divorce
- Décès

Altère votre vigilance mais aussi :

- Médicament
- Drogues
- Alcool

Rappel

Il est strictement interdit de consommer de la drogue ou de l'alcool pendant son temps de travail. Des sanctions seront prévues en cas de non respect de ces règles.



Routine

Les situations routinières peuvent entraîner une baisse de vigilance.

Les obligations



- Rester attentif

Les interdictions



- Banaliser les situations à risque
- Faire des gestes sans réfléchir
«machinalement»



Bruit



Le bruit peut causer des lésions et une surdité irréversible. Pensez alors à protéger vos oreilles dès 85 décibels.

Conseil

Portez vos protections systématiquement dès que vous avez du mal à entendre votre collègue.

Les obligations



- Porter bouchons et casques de sécurité dès que nécessaire
- Écarter tout bruit inutile

Les interdictions



- S'accommoder au bruit et ne plus s'en protéger



Route



Principale cause d'accident mortel au travail. Au volant, soyez toujours vigilant !

Le trajet domicile-travail est le 1^{er} facteur de risque routier ! Alors ne prenez aucun risque ! Vous ne pouvez pas tout faire en conduisant.

Les obligations



- Vérifier la pression des pneus
- Éviter la surcharge du véhicule
- Conserver le véhicule propre et bien rangé
- Respecter les limitations de vitesse
- Éviter les trajets inutiles
- Porter votre ceinture de sécurité

Les interdictions



- Téléphoner en conduisant
- S'énerver au volant
- Faire preuve d'incivisme

Ergonomie

Les problèmes de dos concernent 50% des salariés du BTP en Europe.



Bonne position



Mauvaise position

Les obligations



- Fléchir les jambes en vous baissant
- Utiliser l'outil adapté pour ne pas vous fatiguer inutilement
- Réduire au maximum l'exposition aux vibrations

Les interdictions



- Porter une charge trop lourde
- Se positionner de façon inconfortable



Manutention / Levage



*Les manutentions sont la cause de 30%
des accidents du travail*

Les obligations



- Être toujours en possession de ses autorisations de conduite obligatoire !
- Utiliser du matériel aux normes CE

Les interdictions



- Accompagner le mouvement d'une charge avec les mains !
- Se positionner sous une charge
- Ne pas respecter les règles de levage



Déplacement



Attention aux chutes !

Trébucher, faire un faux pas... Plus généralement perdre l'équilibre sur son lieu de travail peut arriver à tout le monde.

Les obligations



- Ranger votre chantier régulièrement
- Regarder où vous mettez les pieds
- Nettoyer les sols glissants
- Prévoir un éclairage correct
- Privilégier le port des chaussures montantes

Les interdictions



- Laisser son chantier en désordre
- Ne pas respecter la circulation
- Courir sur le chantier et travailler dans l'urgence
- Faire plusieurs choses en même temps
- Autoriser l'accès du site à toute personne étrangère au chantier
- Laisser traîner vos câbles



Substances dangereuses

Attention, les produits chimiques sont dangereux. Ils ne doivent pas être touchés, respirés ou avalés.

Les obligations



- Changer régulièrement de tenue de travail
- Se laver les mains après toute manipulation
- Porter des équipements adaptés :
Masque, lunettes, gants...
- Consulter les fiches de données de sécurité

Les interdictions



- Verser un produit chimique dans un récipient non prévu à cet effet
- Ne pas refermer les bouchons des produits dangereux (risque d'évaporation ou de contamination du sol ou de l'eau en cas de chute du récipient)
- Mélanger des produits chimiques non compatibles
- Respirer la fumée de soudure

Substances dangereuses



XN -
Nocif



XI -
Irritant



T -
Toxique



C -
Corrosif



F -
Facilement
inflammable



O -
Comburant



E -
explosif



Nocif pour
l'environnement



F+ -
Extrêmement
inflammable



EN CAS D'ACCIDENT



En cas de pénétration par la bouche, ou par les voies respiratoires

- Surtout ne faire ni boire ni vomir la personne, une fois le produit avalé

En cas de contact avec la peau

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau la zone de contact
- Enlever les vêtements en contact avec le produit



Substances dangereuses



Tableau des incompatibilités de stockage

						
	A	I	I	I	I	I
	I	P	I	I	I	P
	I	I	A	I	I	P
	I	I	I	A	I	A
	I	I	I	I	A	I
	I	P	P	A	I	A

A = Autorisé I = Interdit P = Précautions



Incendie



Un incendie se déclenche par la combinaison de 3 éléments :

- Énergie (étincelle)
- Comburant (oxygène)
- Combustible (liquide, bois, papier)

Les obligations



- En cas d'incendie, donner l'alerte
- Respecter les consignes incendie
- Utiliser les extincteurs installés à proximité
- Alerter le chef de chantier
- Respecter l'interdiction de fumer sur le chantier

Les interdictions



- Prendre le risque de provoquer un feu
- Ne pas avoir d'extincteur à proximité
- Ne pas alerter les pompiers en cas d'incendie non maîtrisé



Risque électrique



*Un accident électrique
peut entraîner la mort.*

Les obligations



- Vérifier l'absence de tension
- Protéger sa peau par des EPI
- Utiliser les outillages conformes (isolés)
- Rester vigilant avec les installations anciennes

Les interdictions



- Travailler sous tension : C'est réservé aux habilités TST UNIQUEMENT
- Avoir une tenue de travail incomplète ou incorrecte (EPI inadaptés ou absents)
- Ne pas consigner, ne pas vérifier que toute tension ne soit pas supprimée
- Travailler sous tension sans y être habilité



Espace confiné



*Une perte de connaissance peut se produire dès 16% d'oxygène dans l'air.
Attention aux signaux d'alerte :
Maux de tête, vertiges.*

Les obligations



- Mesurer l'atmosphère ou les gaz (détecteur CO)
- Être sous la surveillance d'une tierce personne
- Avoir l'équipement adapté

Les interdictions



- Pénétrer seul, sans permis pour effectuer des travaux
- Ne pas connaître l'atmosphère dans laquelle on pénètre



Tranchées



1,30 mètre
Blindage obligatoire

L'ouverture de tranchées exige un certain savoir-faire. Les enjeux de sécurité sont réels et non négligeables.

Les obligations



- Blinder et baliser les tranchées
- Contrôler le blindage après de fortes averses
- Protéger ses lieux par des gardes-corps

Les interdictions



- Laisser une tierce personne franchir un balisage
- Ne pas délimiter les zones de sécurité



Travaux en hauteur



Un garde-corps doit mesurer entre 1m et 1,10m pour vos travaux en hauteur.

Ne soyez jamais près du vide sans protection !

Les obligations



- Installer les stabilisateurs sur les échafaudages et échelles
- Utiliser le matériel approprié
- Porter le harnais dans les nacelles

Les interdictions



- Retirer un garde-corps
- Travailler sur une échelle
- Déplacer un échafaudage avec une personne dessus !



Utilisation de l'outillage



*Attention aux coupures, fractures.
Une mauvaise maîtrise de l'outillage
peut provoquer un accident*

Les obligations



- Tenir l'outillage avec les deux mains
- Ne jamais se mettre face à un outillage en mouvement !
- Utiliser un matériel conforme CE
- Porter les EPI (gants, lunettes, masques...)

Les interdictions



- Utiliser des outils en mauvais état
- Utiliser du matériel non vérifié
- Mettre les mains trop près de l'outil
- Ôter la sécurité sur les machines



Réfléchir avant d'agir est essentiel



Quelques secondes de réflexion réduisent les risques d'accident

C'est pourquoi il est important de :

- Anticiper : mettre en place les moyens nécessaires avant d'entreprendre une action.
- Différencier les bonnes habitudes des mauvaises (routine)
- Ne pas faire de gestes machinales
- Poser toutes les questions qui vous viennent en tête avant de commencer un travail



Réfléchir avant d'agir :

Préparer son travail correctement est un gage de sécurité.

- S'informer de l'emplacement des moyens de secours
- S'informer de l'emplacement du point de rassemblement
- Utiliser les moyens de protection adaptés
- Se questionner sur les risques pour soi et pour les autres
- Vérifier la conformité et l'adaptabilité des matériels utilisés

Réfléchir avant d'agir :



■ À l'arrivée :

Un référent est là pour vous encadrer. N'hésitez pas à lui poser toutes vos questions

■ Pendant le chantier :

Il est indispensable que vous soyez vigilant pendant votre mission et que vous remontiez à vos responsables toutes situations douteuses ou à risques.

■ À la fin du chantier :

Pensez à nettoyer votre chantier et à prévenir vos collègues de l'avancement de vos travaux.



Ranger son chantier



*Une place pour chaque chose
et chaque chose à sa place
pour un chantier respectueux de
l'environnement*

Les obligations



- Diminuer les nuisances propres aux chantiers (poussière, pollution...)
- Trier les déchets :
 - Respecter le tri mis en place
 - Dans tous les cas, séparer les déchets dangereux des déchets non dangereux

Les interdictions



- Brûler les déchets ou les abandonner (égouts, sols...)
- Dégrader la nature
- Polluer l'air et les sols



Ranger son chantier



Veiller à l'organisation du travail
ORDRE - RIGUEUR - PROPRETÉ

Respect des zones :

- Stationnement
- Chargement / déchargement
- Déchets

Pollution : que faire ?

- Je me protège
- Je coupe l'arrivée (fermer les vannes)
- J'absorbe en commençant par l'extérieur
- Je ramasse les déchets et les jettes dans la bonne poubelle



Accident : que faire ?



Avoir le réflexe P-A-S

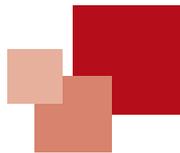
- **Protéger** : Analyser calmement et rapidement la situation afin de mettre la victime en sécurité et ne la déplacer que si elle est exposée à un risque
- **Alerter** : Appeler immédiatement les secours, c'est à dire le 18 ou le numéro interne. Signaler l'origine de l'accident, le lieu, le nombre de victimes et leur état...
- **Secourir** : Pratiquer les premiers gestes de secours si possible et rester à la disposition des secouristes.

Réagissez en faisant remonter l'information

- Les discussions de chantier sont importantes pour votre sécurité alors n'hésitez pas à participer !
- Afin d'éliminer définitivement un danger prévenez votre responsable lorsque vous avez évité un accident.
- En cas de panne de machine ou d'outillage, ne pas tenter de réparer le matériel par vos propres moyens.

L'implication de tous est nécessaire pour la sécurité des chantiers.

Vous pouvez aborder ces thèmes avec vos responsables en prenant le temps de parler sécurité quotidiennement.



Ce passeport sécurité vous est remis par :

